

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 069-216901512-20260224-DELIB_2026_04-DE



N° DELIB_2026_04

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Contre 0 Pour 16

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT QUATRE FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Présents : MM. G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, C. PETAT, R. CHOPIN, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, C. COSENZA, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et

Absents : C. POLIDORI (donne pouvoir à M-A. CHOPIN), B. BERERD

Mme Carole COSENZA a été élue secrétaire.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Gérard TACHON, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **967 200,81 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	224 016,26 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique,	743 184,55 €
C <u>Résultat à affecter</u> = A+B	967 200,81 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	613 318,04 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	33 912,28 €
F <u>Besoin de financement</u>	267 200,81 €
AFFECTATION = C=G+H	967 200,81 €
1) G <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement</u> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	267 200,81 €
2) H <u>Report en fonctionnement R 002</u>	700 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,
Carole COSENZA